



COMPTE-RENDU

Séance du 18 juillet 2018

L'an deux mille dix-huit et le dix-huit juillet, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de M. Jacques BELTRAN, premier adjoint,
Présents : Jacques BELTRAN, Anne-Marie BARRAQUE, Chantal BECAAS, Guy CLAVERE, Marie PEES, Laurent MARQUE, Marie-Christine GARROCO, Paul LAMOURE, Etienne CURT, Jean-Michel BASCUGNANA, Solange BECAAS, Richard BELLON
Excusés : Patrick LABERNADIE, Marie-Claude PINOUT (procuration à Guy CLAVERE), Jean-Jacques ALBIRA (procuration à Solange BECAAS)
Secrétaire de séance : Solange BECAAS

La séance est présidée par Monsieur Jacques BELTRAN, 1^{er} adjoint.

Question n° 1 : Approbation du procès-verbal de la séance du 2 juillet 2018

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 2 juillet 2018

Question n° 2 : Convention avec l'Agence Publique de Gestion Locale

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de faire appel au Service Technique Intercommunal de l'Agence Publique de Gestion Locale pour qu'il apporte une assistance technique et administrative à la Commune pour la réalisation des travaux de reconstruction du mur d'enceinte de l'école et des travaux annexes conformément aux termes du projet de convention de mise à disposition ci-annexé.

AUTORISE le Maire à signer cette convention.

Question n° 3 : Demande de dotation de solidarité en faveur de l'Équipement des collectivités territoriales touchées par des évènements climatiques.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de réaliser les travaux de reconstruction du mur de l'école primaire endommagé par la crue et de VRD (voirie et réseaux divers) de la cour de l'école.

SOLLICITE une subvention auprès des services de l'Etat, au titre de la Dotation de Solidarité en faveur de l'Équipement des Collectivités Territoriales touchés par des évènements climatiques ou géologiques.

AUTORISE Monsieur le Maire-Adjoint à engager toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cette opération.

Question n° 4 : Décision modificative

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

APPROUVE la décision modificative proposée.

Séance levée à 20h55.